

les formules de demandes d'admission, ainsi que tous autres documents relatifs à l'Exposition ;

2° De se mettre en rapport avec les particuliers pour leur fournir les renseignements nécessaires, stimuler leur zèle, et préparer l'emplacement qu'il y aura lieu de prévoir pour chacun d'eux.

3° De signaler le plus tôt possible les principaux artistes, agriculteurs et manufacturiers dont l'admission à l'Exposition universelle semblera particulièrement utile à l'éclat de cette solennité ;

4° De provoquer les expositions des produits industriels, agricoles et horticoles de la colonie ;

5° De provoquer et d'organiser, s'il y a lieu, le groupement collectif des produits similaires du pays, et d'accréditer un délégué chargé de représenter chaque exposition collective ;

6° De rechercher les meilleures dispositions qu'il conviendra d'adopter pour donner au public de l'Exposition une idée frappante et exacte des mœurs des habitants et du caractère de la colonie ;

7° De préparer, s'il y a lieu, par voie de souscription ou par toutes autres mesures, la création d'un fonds spécial destiné à faciliter la visite et l'étude de l'Exposition universelle à un certain nombre de contre-maitres, d'ouvriers et de cultivateurs des Etablissements français de l'Océanie.

Art. 3. Le Comité central a également pour mission d'étudier un règlement, qui sera soumis à notre approbation, relatif aux conditions de centralisation, aux moyens de conservation et au mode d'envoi en France des divers produits destinés à l'Exposition universelle.

Art. 4. Le Comité central se compose, sous la présidence du Gouverneur, des membres ci-après :

Le Directeur de l'Intérieur ;

Le Chef du service administratif de la marine ;

Le Chef du service de santé ;

Le Président du Conseil général ;

Les Présidents des Chambres d'agriculture et de commerce ;

Un membre titulaire de chacune de ces deux assemblées, désigné par elles ;

Le Président ou, à défaut, le Vice-Président de la Caisse agricole ;

Un chimiste ou un pharmacien de la marine ;

Le Chef du service des contributions ;